



La prime d'activité

La prime d'activité qui remplace, depuis le 1er janvier, la Prime Pour l'Emploi (PPE), peut bénéficier aux travailleurs handicapés de l'E.S.A.T. « CAT Le Monthoux », même s'ils perçoivent l'AAH.

Les personnes concernées peuvent commencer par faire une estimation de leurs droits sur le site internet de la CAF à l'adresse suivante :

<http://www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite/prime-d-activite-et-beneficiaire-aah>

A l'issue de la simulation, il est proposé de s'inscrire. Cette inscription vous permettra de formaliser la demande.

Cette demande de prime devra être formulée au plus tard à la **fin du mois de septembre 2016** pour que les droits à la prime soient rétroactifs au 1er janvier 2016.

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, se rapprocher **de votre CAF** ou du service social (Madame Florence Peltier pour le site de St Julien ou Madame Annick Saby pour le site de Vétraz-Monthoux) qui pourront vous accompagner et vous aider à trouver des solutions pour gérer vos déclarations.